

Tableau 1. Surveillance de leucémie: Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe d'industries

Code CCDP *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
1	Agriculture	75	35012	0,97 (0,77-1,21)
2/3	Forêts, pêche et piégeage	40	10697	1,07 (0,79-1,46)
4	Mines (y compris broyage), carrières et puits de pétrole	131	23202	1,33 (1,12-1,59)**
5	Industries manufacturières	2145	693548	0,96 (0,91-1,02)
6	Construction	617	210961	1,01 (0,93-1,10)
7	Transports, communications et autres services publics	653	197190	1,13 (1,04-1,22)**
8	Commerce	992	429199	1,02 (0,95-1,09)
9	Finances, assurances et affaires immobilières	71	23983	0,93 (0,73-1,17)
10	Services socio-culturels, commerciaux et personnels	1340	599502	1,02 (0,95-1,09)
11	Administration publique et défense	592	190864	1,02 (0,93-1,11)
* CTI : Classification type des industries (1970)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Tableau 2. Surveillance de leucémie: Nombre de cas, nombre de travailleurs employés, et rapports de risque dans chaque groupe de professions

Code CCDP *	Groupe professionnel	Nombre de cas	Nombre de travailleurs employés	Rapport de risque, HR (95% IC) †
11	Directeurs, administrateurs et personnel assimilé	93	30992	1,22 (1,00-1,50)
21	Travailleurs des sciences naturelles, techniques et mathématiques	65	26344	0,91 (0,71-1,16)
23	Travailleurs spécialisés des sciences sociales et secteurs connexes	57	30707	1,17 (0,90-1,53)
25	Membres du clergé et assimilés	0	128	—
27	Enseignants et personnel assimilé	117	48473	1,08 (0,90-1,30)
31	Personnel médical, techniciens de la santé et travailleurs assimilés	289	135339	1,04 (0,91-1,17)
33	Professionnels des domaines artistique et littéraire et personnel assimilé	25	14992	0,96 (0,65-1,42)
41	Personnel administratif et travailleurs assimilés	490	197316	1,03 (0,94-1,13)

51	Travailleurs spécialisés dans la vente	289	148093	1,03 (0,92-1,16)
61	Travailleurs spécialisés dans les services	919	919 (370824)	0,99 (0,93-1,07)
71	Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs	97	97 (50145)	0,88 (0,72-1,07)
73	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés	<5	<5 (558)	—
75	Travailleurs forestiers et bûcherons	34	34 (10682)	0,97 (0,69-1,35)
77	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés	73	73 (13040)	1,36 (1,08-1,72)**
81	Travailleurs des industries de transformation (minéraux, métaux, chimiques)	210	210 (79232)	0,95 (0,82-1,09)
82	Travailleurs des industries de transformation (aliments, bois, textiles)	267	267 (99236)	1,03 (0,91-1,16)
83	Usineurs et travailleurs des secteurs connexes	605	605 (189404)	1,00 (0,92-1,09)
85	Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation	1050	1050 (328296)	1,02 (0,95-1,09)
87	Travailleurs du bâtiment	722	722 (215582)	1,04 (0,96-1,13)

91	Personnel d'exploitation des transports	598	598 (168084)	1,16 (1,06-1,26)***
93	Manutentionnaires et travailleurs assimilés, non classés ailleurs	436	436 (153043)	1,07 (0,97-1,18)
95	Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines	99	99 (28300)	1,07 (0,88-1,30)
99	Travailleurs non classés ailleurs	545	545 (215225)	0,95 (0,87-1,04)
* CCDP: Classification canadienne descriptive des professions (1971)				
† Risque de développer la maladie dans un groupe donné par rapport à tous les autres				

Veillez noter que nos résultats peuvent différer de celles que nous avons publiés ou présentés. Cela peut être attribuer aux définitions que nous utilisons pour identifier les cas, aux approches méthodologiques et le suivi en cours de la cohort dans le système de surveillance.